



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 116420

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question d'une limite aux fortes rémunérations. Le ministre s'est engagé lundi 18 juillet à inscrire une disposition visant à limiter les très fortes rémunérations de dirigeants d'entreprises dans le projet de budget de cet automne. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer qu'un texte est en préparation qui permettra d'encadrer la rémunération des dirigeants et de lui en dresser les principales orientations.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116420

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2011, page 8492

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)